

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 344/ITLS désignant le médecin-Commandant Gentile en qualité de Médecin Inspecteur du Travail de la C.F.S.

n° 344/ITLS

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 mars 1961

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. le Médecin-Commandant Gentile, Chef du Service de Santé-Air en Côte Française des Somalis, diplômé de médecine du travail est désigné, en remplacement de M. le Médecin-Colohel Faure qui a quitté le Terretoire, pour remplir les fonctions de Médecin-Inspecteur du Travail auprès du Conseiller au Travail et à la Législation Sociale, Inspecteur du Travail et des Lois sociales de la Côte Française des Somalis. Art. 2. — Le Conseiller au Travail et à la Législation sociale, l'Inspecteur du Travail et des Lois sociales de la Côte Française des Somalis est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Le Chef du Territoire, J acques COMPAIN.